



Fédération

Travail, Emploi et
Formation Professionnelle



SEMINAIRE RENSEIGNEMENTS Auvergne-Rhône Alpes :

Une leçon de billard à trois bandes !

Pour rappel, le 29 septembre dernier, la DIRECCTE Auvergne-Rhône Alpes organisait le séminaire 2016 des services renseignements. Ce séminaire avait pour thème central le plan régional TPE-PME : « *L'objectif de ce plan transversal : **bâtir une offre de services en matière d'information RH à l'attention des petites et moyennes entreprises*** ».

Comment l'administration centrale entend-elle poursuivre le démantèlement du droit social et accentuer la soumission des services aux forces patronales ; le tout sans se couvrir de honte ni entraîner une réaction collective des agents ?

Cela devient assurément difficile : nous connaissons maintenant la loi travail, nous vivons tous les jours dans son monde. L'administration est contrainte de forcer sa créativité stratégique et ses contorsions rhétoriques.

Bande 1 : La démagogie pro patronale :

Pour ne pas éveiller les soupçons, l'administration doit se trouver là où on l'attend. C'est ainsi que le DIRECCTE a commencé par se couler dans l'air du temps – et tirer les bénéfices du cirque médiatique – en affirmant gravement que les Français ne se préoccupaient plus que de deux sujets : « **la sécurité et l'emploi** » (termes permettant de retourner les problèmes bien réels de la guerre et de l'exploitation des travailleurs).

L'ambiance posée, la DIRECCTE (Philippe NICOLAS) et la DGT (Denise DERDEK) continuent en saluant le rôle des TPE/PME dans la création d'emplois de qualité. Est évoqué la complexité du code du travail, et le coût que représente pour ces entreprises le recours nécessaire à un service comptable. À la fin de l'année, vu la facture, pour le patron de TPE/PME, « **la coupe est pleine** » !

La ritournelle néolibérale est connue : la jungle du code du travail et les coûts indirects qu'elle génère sont donc de nature à freiner l'embauche.

La nouvelle mission des services de renseignement est alors évidente: « **Accompagner la gestion des ressources humaines pour des emplois de qualité** ». « **L'intérêt pour nous c'est de parler le langage des TPE PME pour marquer des points en termes de recrutement** ».

Autrement dit, ces frais de comptabilité doivent pouvoir être amoindris par un service de renseignements réorienté à destination des employeurs. La DGT dans ses œuvres, on imagine bien alors qu'un frémissement saisisse l'assemblée des agents.

L'administration centrale décide donc de jouer sur la fibre républicaine.

Bande 2 : La République socialiste :

Le service public est à destination de tous les citoyens. La tradition du système de l'inspection du travail, au service avant tout des travailleurs est une erreur, un parti pris, une violation du principe d'égalité. Le patron est un citoyen à part entière.

Le discours est certes édifiant, mais se pose tout de même un problème technique : le patron ne vient pas assez au service renseignement.

Il faut donc que le renseignement « **sorte de ses bureaux et aille en réunion** » avec les organisations patronales ; qu'il n'attende pas que ce nouvel usager-citoyen vienne le voir, mais qu'il « **aille vers lui** ». La DGT est formelle, le problème de ce service de renseignement c'est qu'il « **ne répond pas aux questions qui ne vous sont pas posées** », qu'il n'apporte pas « **des renseignements à des publics qui ne vous en demande pas** ».

C'est la nouvelle politique de l'offre à destination des patrons-citoyens-créeurs d'emploi : « **C'est l'effet d'offre qui provoque l'acte d'achat** ». Phénomène keynésien (sic) selon l'orateur.

En cet instant, on craint qu'une telle vision de la République égalitaire se heurte à la mémoire des agents. Ils connaissent tous un peu d'histoire sociale et ils savent que le contrat de travail n'est pas un contrat de droit civil classique (malgré ce qu'en pensait Monsieur Macron). En effet, le lien de subordination est l'essence même du contrat de travail. Le code du travail vient mettre des limites à ce que permettraient cette inégalité et la situation de dépendance économique du travailleur face au détenteur de capital. En somme, le droit social nous dit que si le patron est un citoyen comme un autre, sa situation réelle est pourtant sans commune mesure avec celle du salarié.



Seules les organisations patronales ont été conviées pour exprimer leurs besoins d'accompagnement RH à nos collègues des services renseignement...

Mais la DGT a plus d'un tour dans son sac : coup de théâtre, retournement socialiste (*et saut périlleux dialectique*) ! Aller au-devant des employeurs certes, mais pour forcer l'application de notre code du travail protecteur ! Parler aux employeurs c'est aller à la source du pouvoir dans l'entreprise ; les renseigner c'est promouvoir la protection et permettre aux agents de contrôle de mieux qualifier l'intentionnalité en cas d'infraction.

La transversalité travail-renseignement pour la protection sociale et l'emploi ; l'économie de moyens, la mutualisation des ressources pour toucher ces PME/TPE qui ne voient « **parfois jamais d'agent de contrôle** » et où « **l'effectivité du droit y est dégradée** ».

Malgré la loi ElKhomri, on se dit qu'il reste un code du travail encore un peu protecteur en France et qu'il convient en effet de le promouvoir. Alors oui, toucher les employeurs peut être une solution. Présenté ainsi, qui refuserait ce rappel à l'ordre du patronat ?

Finalement la DGT aime le patronat, mais n'aime-t-elle pas avant tout le patronat qui respecte le code du travail ?

Bande 3 : La réforme à venir :

Voici donc le service de renseignement prêt à accepter ce nouveau discours plein de pragmatisme. D'autant que si **une plate-forme téléphonique régionale est promise pour la modique somme de 50 000 euros par UD**, il est aussi promis que les départs à la retraite des agents seront remplacés, s'il le faut par des lauréats du CRIT. Pourquoi grogner contre les largesses du Ministère ?

Mais les esprits chagrins se poseront une question : malgré les lois Sapin, Rebsamen, Macron et ElKhomri, est-ce que notre code du travail est suffisamment éviscéré pour convenir au patronat et enclencher cette stratégie de la DGT ?

Peut-être pas tout à fait, mais c'est maintenant que l'on construit les habitudes de demain pour un service de renseignements. Demain, lors de la grande réforme du code du travail. Le patronat pourra venir apprendre comment shunter les syndicats, conclure des accords dérogatoires, licencier en toute sécurité... et occuper la place du salarié dans les permanences. Ce salarié volontiers procédurier et prompt à l'action prud'homale qui, on l'aura compris, est aussi un frein à l'emploi.

L'objectif sera atteint bien qu'il semblait impossible : démanteler le droit social et mettre encore un peu plus les ressources de l'État au service de l'exploitation des travailleurs.

Nous ne demandons rien à l'administration centrale ou aux Ministres.

Nous demandons à tous une réflexion et des actions collectives pour que l'inspection et le renseignement restent fidèles à la mission originelle :

Le service et la défense des salariés.